

N° 176

Trimestriel – Quarante-cinquième année
Premier trimestre 2025
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE



www.aprfs.be



Facebook

Éditeur responsable : Guy SEVERS, rue de Huleu, 53 – 1460 Ittre

SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration	2	
Journée de rencontre annuelle des membres du jeudi 20 mars 2025	3	
▪ Conférence donnée par M. Pascal VREBOS		
▪ Ordre du jour de l'A.G.		
▪ Modalités d'inscription au repas		
Hommage à M. Victor CARLIER	Le Conseil d'administration .. 4	
À vos agendas – Nos activités en 2025	Le Conseil d'administration .. 4	
La nomination des enseignants – Faire mieux sans faire mal	Pierre HAZETTE	5
Excursions – Voyages – Visites culturelles :		
▪ Escapade à Coxyde du mardi 22 au jeudi 24 avril	Alain VAN STYVENDAEL	6
▪ Visite culturelle du 05 juin : le pays des Trois Frontières	Edmond DEBOUNY	6
○ Bulletin d'inscription		18
▪ Visite culturelle du 02 juillet : Mons	Rita MIDAVAINÉ	8
○ Bulletin de préinscription		18
▪ Voyage en Champagne – Ardenne du 25 au 28 septembre	Edmond DEBOUNY	9
Histoire de l'Enseignement de l'État – 3 ^e partie : années septante ...	Roland GAINAGE	10
On nous écrit : « J'ai peur »	Une citoyenne	14
Les TIC, j'essaye de t'expliquer – Les arnaques	Rita MIDAVAINÉ	15
Petites annonces (« À donner »).....	Guy SEVERS	16
In Memoriam	Michel TABURIAUX	17
Composition du Bureau de l'APRAFS – Affiliations – Tarification des insertions publicitaires .		19
Cotisation 2025 – Rappel		20
Annonces publicitaires :		
▪ Ateliers « Échec à l'échec » des Jeunesses Scientifiques de Belgique		2
▪ Abonnement à « Libération » à 5 € pour retraités		18
▪ Les Beaux Spectacles français		20

DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En sa séance du 06 février 2025, le conseil d'administration a décidé ...

- De clôturer nos comptes BNP : n'utilisez donc plus le compte se terminant par 3376 4616 ...
- De porter à 40 € l'écot à demander pour la participation au repas prolongeant l'A.G. du 20 mars à Fleurus.
- D'organiser fin 2025 ou en 2026, une nouvelle visite de la Chapelle musicale Reine Elisabeth.

Lors de la même séance, le CA a analysé notre site internet, qui a été profondément repensé et retravaillé par Rita MIDAVAINÉ, en parallèle avec la page Facebook qu'elle a développée.



Prochaines sessions = vacances de Printemps (2 x 5 jours)

Lu 28/04 au Ve 02/05 (ou Sa 03/05)+ Lu 5 au Ve 9/5/2025.

Tarif : 7,5 € / heure ! (47 € / 5 x 1 h 15).

Infos sur www.jsb.be ou www.echecalechec.be

Jeudi 20 mars 2025 à 10h15 – Internat de l'A. R. Fleurus

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra dans les locaux de l'internat de l'Athénée Royal Jourdan de Fleurus, sentier du Lycée, 10 à 6220 Fleurus.

➤ À 09h45 – Accueil des participants.

➤ **À 10h15 – Conférence – Débat**

Notre invité du jour : Monsieur **Pascal VREBOS**.

Sujet de la conférence : « **Médias : tous, toutes analphabètes ?** »



Dans un nouvel écosystème numérique en mutation accélérée et permanente, des citoyens de tous âges sont exposés à une infobésité dans une instantanéité proliférante ... parsemée de fake news, de bullshits, de théories du complot et d'autres post-vérités avec, au bout du chemin, une intelligence artificielle encore en roue libre.

Il y a aujourd'hui unanimité pour dire que la formation et la prévention sont indispensables dans une société démocratique et pourtant ...

Des citoyens sont pris dans les mailles d'algorithmes complexes, opaques et influents des GAFAM, sorte de servitude volontaire selon la vieille expression, mais toujours d'actualité de LA BOÉTIE, ces algorithmes, omniprésents en ligne et hors ligne, réussissent à mener le citoyen par le bout du nez surtout quand il est quasi analphabète dans ce domaine comme dans celui du décryptage des écritures médiatiques et numériques qui ne fait pas partie (ou si peu) des programmes scolaires, alors que les GAFAM, ces nouveaux corpo-états, sont devenus des empires virtuels de milliards de sujets sur lesquels le soleil ne se couche jamais ...

➤ **Vers 11h30 – Assemblée générale statutaire annuelle – Ordre du jour :**

1. Approbation du projet de P.V. de l'A.G. du 21 mars 2024, publié dans le Bulletin n°173 (juin 2024) et qui est disponible sur www.aprafs.be.
2. Rapport sur le fonctionnement de l'association :
 - 2.1. Activités organisées en 2024 [Pierre ERCOLINI]
 - 2.2. Communication :
 - Dépliant de présentation [Rita MIDAVAINÉ]
 - Rajeunissement du site internet [Rita MIDAVAINÉ]
3. Situation financière de l'Association [Jean-Claude MATTHYS] :
 - 3.1. Compte de recettes et dépenses pour 2024 : présentation et approbation.
 - 3.2. État du patrimoine au 31/12/2024 : présentation et approbation.
 - 3.3. Décharge au Conseil d'administration.
 - 3.4. Budget pour 2025 : présentation et approbation.
4. Cotisations : [Pierre ERCOLINI]
 - 4.1. Fixation du montant de la cotisation des membres effectifs et adhérents pour 2026.
 - 4.2. Fixation du montant de la cotisation des établissements « membres sympathisants » pour 2025 et 2026.
5. Renouvellement partiel du conseil d'administration [Pierre ERCOLINI]
Administrateur sortant et rééligible : Alain FAURE.
6. Présentation succincte des activités proposées pour 2025 [Pierre ERCOLINI].

- **Repas** : À l'issue de l'A.G., un repas préparé par le personnel de l'établissement sera servi vers 13h30. **Les inscriptions sont acceptées dans l'ordre des paiements et dans la limite convenue avec l'établissement.** Elles sont ensuite prises sur liste d'attente (les membres concernés en seront avertis 😊).

Menu :

- ◆ Apéritif (champagne ou boisson non alcoolisée).
- ◆ Dos de cabillaud roulé dans du jambon de Parme.
- ◆ Suprême de pintadeau aux morilles.
- ◆ Tartelette aux chocolat et poire.

Écot : **40 €**, boissons comprises (et non 33 € comme escompté et annoncé, désolé).

Paiements : compte BE61 0689 4782 4817 de l'APRAFS, rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles (mentionnez en communication le(s) nom(s) du(des) membre(s) et éventuellement des personnes invitées).

Désistements : à signaler à notre trésorier, Jean-Claude MATTHYS (☎ : 0476 / 69 87 95 – 📧 : jeanclaude.matthys@skynet.be). Les désistements ne pourront donner lieu à remboursement que dans la mesure où les repas auront pu être revendus.

À LA MÉMOIRE DE MONSIEUR VICTOR CARLIER – 14/04/27 – 27/12/24

Victor CARLIER fut notre 2^e Président, celui qui succéda à notre Président-fondateur, Roger DUBOIS, décédé le 30/11/2006.

C'est en effet lui qui, à bientôt 80 ans accepta, lors de l'A.G. du 27/03/2007, d'être élu administrateur et, lors du C.A. du mois suivant¹, Président « *temporairement, jusqu'au 31 décembre 2007 en espérant qu'un jeune retraité puisse assurer la relève* » écrit-il dans le Bulletin des Retraités n°106 du 3^e trimestre 2007.

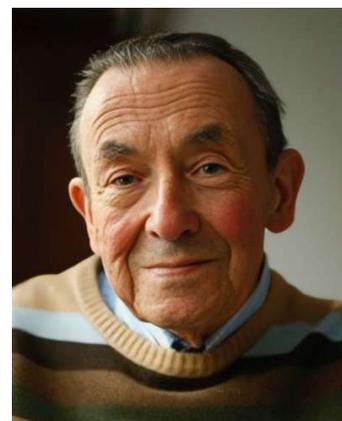
Il assura finalement la présidence durant près de 4 ans, jusqu'au 1/02/2011, date de la reprise de la fonction par Claude VAN MALDER.

Il démissionna de son mandat d'administrateur le 01/07/2015 pour des raisons de santé.

Comme Roger DUBOIS, Victor CARLIER fit carrière dans l'Administration et termina au rang de Directeur. Entré comme Rédacteur au Ministère de l'Éducation nationale le 01/03/1946, il eut une longue carrière qui le vit devenir Vérificateur, puis Vérificateur en chef dans l'enseignement secondaire ordinaire de l'État et ce jusqu'au 31/01/1977.

En effet, ayant réussi un concours de Secrétaire d'Administration, il accéda à cette fonction le 01/02/1977 et fut affecté au service de sécurité rattaché au Secrétariat général.

Il y fut promu Directeur le 01/08/1986 et accéda à la retraite en 1992.



À VOS AGENDAS – NOS ACTIVITÉS EN 2025

- Jeudi 17 avril – **Waterloo : Chapelle musicale Reine Elisabeth** (visite, repas et concert). Complet (inscriptions sur liste d'attente). L'activité sera répétée fin 2025 ou en 2026.
- Mardi 22 à jeudi 24 avril – **Coxyde – Oostduinkerke** : le programme a dû être quelque peu modifié. Infos en page. 6. Inscriptions possibles sur liste d'attente.
- Jeudi 05 juin – **La Calamine et les Trois Frontières** : cf. page 6.
- Mercredi 02 juillet – **Mons**. Préannonce et préinscriptions : cf. page 8.
- Jeudi 21 août – **St-Hubert – Fourneau St-Michel**. Informations dans le prochain Bulletin.
- Jeudi 25 – dimanche 28 septembre : **voyage résidentiel en Champagne-Ardenne**. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 mars : cf. page 9.
- Vendredi 17 octobre – Waterloo. Informations dans le prochain Bulletin.

¹ CA du 20/04/2007

Le 22 mars 1969, un Arrêté Royal donne au personnel enseignant de l'Éducation (encore) nationale, un statut éminemment protecteur contre les immixtions fréquentes et perturbatrices de personnalités généralement politiques. Le clientélisme faisait des dégâts. Nombreux se servaient de leur influence pour favoriser leurs protégés dans le réseau de l'enseignement organisé par l'État. Honneur à Roger DUBOIS d'avoir osé. Pour clarifier le débat, le Directeur Général va mettre en œuvre des données incontestables : le nombre de candidatures, le nombre de jours dans l'exercice de la fonction sous le diplôme y donnant accès.

Sur cette base objective, puisque mathématique, le recrutement résisterait aux pressions politiques ou autres. Le personnel enseignant entamait son parcours statutaire comme temporaire dans un emploi ouvert, c'est-à-dire dépourvu de titulaire, ou précaire, dans le cas d'un remplacement à durée limitée, d'un titulaire en congé de maladie ou d'accouchement, par exemple.

Le temporaire dans un emploi ouvert était généralement redésigné à la rentrée suivante et pouvait être admis au stage après le nombre de jours statutairement fixé. Il serait nommé après une année scolaire. Le temporaire qui réunit les conditions d'accès au stage, antichambre de la nomination, doit être affecté dans un emploi ouvert.

L'objectivité mathématique du processus a été soulignée.

Il reste qu'une donnée importante disparaît : l'évaluation pédagogique.

Le professeur ou l'instituteur qui stimule sa classe, reconnaît et récompense le travail accompli, favorise la convivialité et la solidarité, a établi le lien de confiance et de respect avec sa classe, entretient le dialogue avec les parents, s'intègre dans les activités para-ou extra scolaires, ... ne coche aucune des cases qui conditionnent la stabilité de son emploi.

C'est incontestablement une lacune, voire un défaut majeur.

Il est une autre conséquence du système qui a nui et nuit encore à l'attrait de la profession : c'est la propriété du professeur nommé sur la charge qui lui est assignée. Les enseignants nommés peuvent être détachés – et ils le sont par centaines – dans des emplois qui les éloigneront de leurs classes pendant la durée de leur détachement. Un professeur appelé dans un cabinet ministériel, une fonction syndicale, une mission dans une administration, ... est absent pour une durée indéterminée. Il sera absent pour neuf ou dix ans s'il est recruté dans une école européenne.

En conséquence, la carrière du remplaçant est dans une impasse, d'autant plus frustrante que dès qu'un emploi est ouvert, par la mise à la retraite d'un titulaire, par exemple, la fonction libérée est, prioritairement, offerte à la mutation des collègues nommés, désireux de changer d'air.

Le système est responsable de l'instabilité qui caractérise les débuts dans la profession et compromet son attractivité.

« *Faire mieux sans faire mal* » ne consiste pas à supprimer les détachements, mais à proposer aux bénéficiaires de choisir parmi les emplois disponibles au moment de reprendre leurs fonctions.

Si la formule comporte un désagrément, on peut estimer qu'il aura été compensé par les avantages tirés du détachement.

En revanche, la formule ouvrirait des perspectives de stabilisation des emplois et des possibilités de nomination et de promotion qui changeraient le regard que les jeunes désireux d'enseigner portent sur le métier.

Il est maladroit et même provocant d'annoncer la fin des nominations dans l'enseignement, d'autant que la mesure serait contestée en justice comme atteinte à un droit social acquis, protégé par la jurisprudence de la Cour européenne de justice.

Il suffirait de rogner quelques privilèges – aux conséquences dévastatrices – de la nomination pour atteindre l'objectif louable de restaurer l'attrait d'un métier dont la nécessité n'est plus à démontrer.

Pierre HAZETTE

Ministre de l'Enseignement (1999-2004)

ESCAPADE À COXYDE DU MARDI 22 AU JEUDI 24 AVRIL 2025

Trois jours à la Côte belge

Le programme a dû être adapté aux dispositions récemment prises par les gestionnaires de certains sites ...

Les inscriptions ne sont plus possibles que sur liste d'attente : cf. Bulletin 175 ou www.aprafs.be.

➤ Mardi 22/4 ...

- ◆ 13h00 : rendez-vous à l'**Abbaye des Dunes** – A. Verbouwelaan 15, 8670 Koksijde

➤ Mercredi 23/4

- ◆ 10h00 : Musée National de la Pêche « Navigo » – Vrijheidstraat 6, 8670 Koksijde
- ◆ 14h30 : Promenade en bateau dans le port de Nieuwpoort

➤ Jeudi 24/4

- ◆ 10h00 : Musée Paul Delvaux (St-Idesbald)
- ◆ ± 14h30 : Raversijde « Mur de l'Atlantique » (la maison du prince Charles et le village de pêcheurs ne seront probablement pas accessibles).

Alain VAN STYVENDAEL – Administrateur
arbavst@gmail.com – 0486/83 71 58

NOTRE « VISITE CULTURELLE » DU 05 JUIN 2025

Une belle journée au pays des Trois Frontières

L'APRAFS vous propose une belle journée au pays des Trois Frontières séparant la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Programme :

- 10h30 : rendez-vous à La Calamine (Kelmis en allemand, et Kellemes en plattdeutsch, le patois local) au parking de l'étang du Casino.

Les participantes et participants qui se déplaceraient en train seront pris en charge à la gare de Welkenraedt à 10h11, à l'arrivée du train IC venant de Bruxelles (8h40 au Nord). Pour le retour, ils seront évidemment reconduits à la gare de Verviers-Central.

La journée débutera par la visite guidée du magnifique Musée de la



La Vieille Montagne – Siège

Vieille Montagne installé dans l'ancien et prestigieux siège de la Société, abandonné en 1950 après l'arrêt de l'exploitation minière. Cette visite rappellera la prodigieuse richesse de la région, grâce au minerai de zinc et l'histoire mouvementée de ce minuscule territoire neutre (3,44 km²) disputé avec acharnement par la Prusse et les Pays-Bas (dont faisait partie la Belgique), une histoire contée dans le Bulletin des Retraités n° 159 (du 4^e trimestre 2020, consultable sur www.aprafs.be).

Pourquoi cet acharnement ?

Parce que, sur cette parcelle se trouvait la mine d'Altenberg (la Vieille Montagne), une des plus importantes et des plus riches mines de zinc d'Europe. On en a extrait des millions de tonnes de calamine, un minerai qui a donné son nom à la localité actuelle de La Calamine. Comme aucun accord ne put être conclu au congrès de Vienne (1815), il fut décidé de donner un statut provisoire à ce petit territoire, dénommé Moresnet-Neutre, qui serait



administré conjointement par la Prusse et les Pays-Bas. Cette décision fut entérinée dans l'article 17 du traité d'Aix-la-Chapelle, dit traité des limites (26 juin 1816). Ce statut perdura pendant 98 ans, la Belgique ayant pris la place des Pays-Bas après l'indépendance conquise en 1830. Et pendant près d'un siècle, le territoire de Moresnet-Neutre fut, en fait, géré par ... une entreprise privée « La Vieille Montagne » qui désignait et payait le bourgmestre, les agents faisant fonction de gardes-champêtres, les médecins ...

C'est aussi la Vieille Montagne qui finançait et gérait l'école locale ...

Le musée de la Vieille Montagne illustre toute la richesse née de l'exploitation de la calamine mais aussi cette histoire unique.

- Après cette visite, nous partirons vers le tout proche site des Trois Frontières, là où se rencontrent Allemagne, Belgique et Pays-Bas.

Nous nous rendrons au restaurant « Wilhelminatoren », en territoire néerlandais, commune de Vaals pour y partager le dîner au pied de la tour Wilhelmina (34 m) qui offre des vues magnifiques sur le Limbourg néerlandais et l'Allemagne. La montée au sommet de la tour panoramique (en ascenseur) est comprise dans le prix.

Menu :

Apéritif : fruits de la passion et prosecco.

Plat au choix :

1. Filet de saumon, sauce ciboulette et accompagnement.
2. Médallions de veau, champignons, tranche de bœuf, sauce Stroganoff.

Dessert au choix :

1. Glace vanille et fraises fraîches.
2. Glace vanille sauce caramel.

Les boissons pendant le repas ne sont pas comprises dans le prix de la journée.

- Après le dîner, nous nous rendrons sur le sommet des Pays-Bas (pas besoin de vous équiper de chaussures de marche, anoraks... ! les Pays-Bas culminant à l'altitude impressionnante de 322,50 m) à quelques pas du site des 3 Frontières ! Et, dans un même élan, nous découvrirons la borne marquant le point de rencontre des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Belgique. La partie belge est située sur le territoire du village de Gemmenich, commune de Plombières.

Elle aussi est dominée par une tour panoramique, la tour « Roi Baudouin ».

- Nous resterons alors en Belgique pour passer par le cimetière américain dit de Henri-Chapelle ... mais situé, en réalité, sur le territoire de Hombourg, commune de Plombières. Dans ce cimetière reposent 7 992 soldats américains tombés durant la Deuxième Guerre mondiale.



- Nous terminerons la journée à Herve, à la ferme du « Vieux Moulin », un des derniers établissements où on produit du vrai fromage de Herve au lait cru selon la formule traditionnelle.

Prix :

Le cout de cette belle journée au Pays des Trois Frontières à laquelle vous êtes cordialement invités et invitées est de 57 €.

Sont compris dans ce prix : la visite guidée du musée de la Vieille Montagne à la Calamine, le dîner à la Wilhelminatoren à Vaals (apéritif compris mais pas les boissons), la montée à la tour Wilhelmina et la visite de la Ferme du vieux Moulin à Herve.

Si une personne n'est ni membre de l'APRAFS ni de la famille proche d'un membre participant il faut ajouter 5 €.

Inscriptions et paiements :

Le paiement est à effectuer avant le 30 avril sur compte BE61 0689 4782 4817 APRAFS, rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles.

Il est possible de s'inscrire jusqu'au 30 avril mais les inscriptions seront acceptées dans l'ordre de leur réception. **Les personnes inscrites recevront, en temps utile, une feuille de route expliquant les possibilités de parking, les itinéraires ...**

Formulaire d'inscription en page 18.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux à cette activité.

Edmond DEBOUNY
Secrétaire et organisateur

Photos : E. DEBOUNY

NOTRE « VISITE CULTURELLE » DU 02 JUILLET 2025

Mons et son patrimoine remarquable

Mons, chef-lieu du Hainaut, ancienne capitale des comtes de Hainaut, capitale culturelle wallonne, ex-capitale européenne de la culture en 2015 ...

Mons, ses rues pavées, ses maisons aux « toits espagnols », son patrimoine architectural important dont trois chefs d'œuvres inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ...

Voici quelques arguments qui ne peuvent que nous inciter à nous y rendre pour la visiter. Nous nous limiterons toutefois à admirer sa Grand-Place, à visiter trois lieux dont deux sont moins connus et n'oublierons pas de tester les plats locaux !

Rita MIDAVAINÉ

Programme :

- 09h40 **Rendez-vous**
Office du Tourisme situé sur la Grand-Place
- 10h00 **Première visite**
Le Mundaneum, bâtiment Art Déco ... l'ancêtre des moteurs de recherche
- 11h15 **Deuxième visite**
La Maison LOSSEAU, joyau d'Art Nouveau, inscrite sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie
- 12h30 **Repas 3 services au restaurant « Le Carillon »**
situé sur la Grand-Place
- 14h30 **Troisième visite : le Beffroi**
Découverte du seul beffroi baroque de Belgique.
L'ascenseur panoramique nous mènera au sein de l'édifice.

Les trois visites seront guidées.

Accès en train : Gare de Mons – Grand-Place : ¼ h à pied

Prix : 43 €

- Entrées et guides : 20 €
- Restaurant : 23 € (hors boissons)
- Pour les non membres, ni conjoints : + 5 €.

Préinscriptions :

Des précisions complémentaires seront disponibles début mai sur le site et la page Facebook. Elles seront reprises dans le « Bulletin des Retraités » de juin et accompagnées d'un Bulletin d'inscription.

Toutefois, pour la réservation des guides et du restaurant, il est demandé aux personnes décidées dès à présent à participer à cette journée touristique de le faire savoir à Mme MIDAVAINÉ. **Bulletin de préinscription** en page 18.



Maison Losseau : le salon
Photo : Miguel De Mulder (CC-BY-SA-4.0)



Le Beffroi
Photo : Stéphane Gallay, (CC-BY)

NOTRE VOYAGE EN CHAMPAGNE-ARDENNE – DU 25 AU 28 SEPTEMBRE

Le voyage en Champagne-Ardenne rencontre visiblement un très beau succès car plus de 30 places sont déjà réservées.

Le programme détaillé figure dans le Bulletin des Retraités n° 175 de décembre 2024 et sur le site www.aprafs.be.

Les inscriptions sont toujours ouvertes jusqu'au 31 mars et seront acceptées dans l'ordre de leur réception.

Si vous êtes intéressé ou intéressée ... ne tardez-plus car l'autocar se remplit !

Organisation : Edmond DEBOUNY – Secrétaire.



Au cœur de Troyes ... Photo E. DEBOUNY

BULLETIN D'INSCRIPTION Téléchargeable sur www.aprafs.be

À renvoyer **pour le 31 mars** par courrier ou courriel à Edmond DEBOUNY, avenue Reine Elisabeth, 21 à 4820 Dison – ☎ : edmond.debouny@skynet.be.

Nom et prénom : Date de naissance² :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : GSM :

Adresse courrielle :

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone : GSM :

Je réserve (cochez et complétez) ...

une chambre double à 800 € / personne, soit €

Autre occupant de cette chambre (N., Pr.) :

Date de naissance :⁽¹⁾

une chambre single à 950 €, soit €

Supplément pour les non-affiliés, ni de la famille d'un membre : 10 €, soit €

Le prix comprend le voyage aller/retour en autocar *****(*)**, l'hébergement en pension complète en hôtel ******* avec une boisson à tous les repas, du jeudi midi au dimanche midi, les excursions et visites, la TVA et la taxe de séjour.

Le prix ne comprend pas les assurances et pourboires habituels.

Je verse sur le compte **BE61 0689 4782 4817** (nouveau depuis 2023, merci de veiller à ne pas utiliser l'ancien BE72 ...), de l'APRAFS rue Fief de Rognon 13 à 1400 Nivelles ...

des arrhes de 250 € par personne avant le lundi 31 mars 2025, soit €

le solde, soit €, avant le mardi 15 juillet 2025.

J'embarquerai ...

à 06h30 à Namur (Bouge, rue de Hannut, 53).

à 07h15 à Nivelles, parking de la Tourette, avenue de la Tour de Guet, en face du n° 3.

à 08h00 à Charleroi (Couillet), Lunch Garden, route de Philippeville, 303.

Date et signature

Tout désistement doit être signalé à E. DEBOUNY : edmond.debouny@skynet.be – ☎ : 087 33 83 17.

Aucun remboursement ne sera possible eu égard à nos engagements.

➤ **Aussi est-il vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

² Obligation légale : cf. « Loi relative au traitement des données des passagers » du 25/12/2016.

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTAT EN BELGIQUE

TROISIÈME PARTIE : LES ANNÉES SEPTANTE

1. Introduction

Le début des années septante ouvre une nouvelle ère pour l'enseignement de l'État.

La mise en place, quasi simultanée, d'un statut protecteur pour l'ensemble des membres du personnel et d'une réforme pédagogique de grande ampleur va modifier en profondeur la structure des établissements secondaires et créer une dynamique nouvelle au sein de leurs communautés éducatives.

À ces deux faits marquants, il convient d'ajouter, sur un plan plus général, une volonté accrue des responsables politiques (en Flandre particulièrement) de revoir le système scolaire dans son ensemble par le biais d'une révision du Pacte scolaire de 1958 et d'une communautarisation de l'enseignement.

Les compétences respectives de l'État et les communautés en matière d'enseignement vont faire l'objet de plusieurs modifications aux niveaux constitutionnel et législatif.

Si celles-ci se sont avérées insuffisantes pour doter les communautés de pouvoirs réels dans le domaine de l'enseignement, elles n'en ont pas moins donné lieu, au départ de lois nationales, à des pratiques et à des réglementations distinctes entre les deux communautés du pays. Les différences fondamentales qui y sont apparues au fil du temps ont conduit progressivement à une communautarisation de fait, avant que celle-ci ne trouve son fondement juridique définitif dans la révision constitutionnelle du 15 juillet 1988.

2. Un statut qui offre au personnel un niveau élevé de sécurité d'emploi

Parmi les mesures qui ont animé la vie des établissements scolaires de l'État au cours des années septante, il est clair que le statut des membres du personnel, adopté le 22 mars 1969, occupe une place de premier plan.

C'est une œuvre majeure et de grande envergure initiée et orchestrée de main de maître par Monsieur Roger DUBOIS, un fonctionnaire général de haut vol, qui a marqué la mémoire de beaucoup d'entre nous.³

Ce statut, qui répond à des revendications exprimées de longue date, offre un large filet d'avantages, au nombre desquels se détachent :

- des modalités de recrutement et de promotion inspirées par des règles objectives et équitables;
- l'assurance d'un engagement durable consacré par une nomination à titre définitif;
- une stabilité d'emploi couplée à la possibilité pour le membre du personnel d'obtenir une mutation dans un emploi plus proche de son domicile et par conséquent compatible avec une vie de famille plus aisée;
- la garantie d'obtenir une pension de retraite attractive;
- l'attribution d'un emploi correspondant au titre obtenu à l'issue des études.

À cet égard, la notion de titre requis – qui complète l'édifice statutaire – revêt une grande importance, car il a pour objectif de faire correspondre la spécificité de la formation initiale acquise à celle de la discipline enseignée.

En résumé, un ensemble de dispositions qui confèrent un niveau élevé de sécurité d'emploi susceptible de favoriser la continuité pédagogique.

Le propos doit cependant être nuancé car l'œuvre n'est pas exempte de quelques faiblesses.

Il est vrai, par exemple, qu'une fois la nomination acquise, le membre du personnel dispose d'une garantie d'emploi presque totale, le licenciement restant limité aux fautes professionnelles graves.

Il est vrai aussi que les possibilités de mutations – appelées ultérieurement changements d'affectation – offertes aux titulaires des fonctions de promotion ont parfois hypothéqué la

³ Faut-il rappeler que Monsieur DUBOIS est aussi le père fondateur de notre association !

stabilité et le bon fonctionnement des écoles, contredisant ainsi la volonté manifestée par les auteurs du statut.

Il est vrai enfin que si le statut sert les intérêts des membres du personnel nommés à titre définitif, il représente pour les enseignants débutants une entrée dans la carrière qui peut s'avérer instable et précaire.

Ces défauts sont bien réels et il serait sûrement opportun de les corriger.

Mais la remise en cause d'une disposition essentielle du statut, telle que la nomination définitive est de nature à rendre le personnel enseignant plus vulnérable face aux pressions éventuelles des parents et de la hiérarchie.

En effet, la nomination définitive n'est pas seulement une garantie de stabilité et de sécurité : elle confère aussi aux enseignants une plus grande liberté dans l'exercice de la fonction en leur permettant d'affirmer des valeurs et des choix de société indispensables à la formation des futurs citoyens.

3. L'enseignement rénové : une entreprise généreuse conforme à l'esprit d'une époque

Né dans la mouvance des révolutions culturelles qui ont secoué le monde étudiant au cours des années soixante et qui ont connu leur point d'orgue en France en mai 1968, l'enseignement rénové a troublé le cours tranquille de nos établissements d'enseignement secondaire au cours des années septante.

La loi du 19 juillet 1971 qui a instauré ce nouveau type d'enseignement a profondément modifié la structure des écoles. À une formation s'appuyant sur deux cycles de trois ans (dénommés degré secondaire inférieur et degré secondaire supérieur), la nouvelle législation a substitué un cursus d'études reposant sur trois degrés de deux ans.

Les humanités anciennes et les humanités modernes qui constituaient l'ossature des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice ont fait place à une nouvelle organisation composée de :

- quatre formes d'enseignement (général, technique, artistique et professionnel) coexistant au sein du premier degré,
- deux filières aux deuxième et troisième degrés : une filière de transition appelée « *Humanités générales et technologiques* » et une filière de qualification dénommée « *Humanités techniques et professionnelles* », donnant toutes deux accès à l'enseignement supérieur, la seconde permettant en outre d'obtenir un certificat de qualification.

Mais cette réforme ne s'est pas limitée à mettre en place de nouvelles structures.

Aux yeux de ses promoteurs, elle s'inscrivait dans une volonté de démocratisation seyant bien aux besoins de l'époque.

Accueillant des élèves issus de toutes les couches de la population, l'enseignement rénové s'est donné pour mission de mener chacun d'eux au plus loin de ses possibilités, dans l'orientation la plus appropriée à ses capacités.

Pour ce faire, il s'est employé à promouvoir une pédagogie qui prônait le travail en équipe et s'appuyait sur des méthodes non directives qui faisaient appel davantage à la recherche personnelle et à la créativité des élèves.

Le bien-fondé de cette nouvelle pédagogie n'était pas partagé par tous. À l'enthousiasme de ses partisans s'opposait le scepticisme de ses détracteurs. Ceux-ci estimaient qu'il était inutile de croire que les élèves fussent capables de se former tout seuls et que, tôt ou tard, ces nouvelles méthodes conduiraient à un nivellement par le bas des connaissances.

Quoi qu'il en soit, on se rend compte à la lecture des documents de l'époque (coupures de presse, interviews des personnes qui ont expérimenté la réforme) que le projet a mobilisé les énergies et le potentiel de réflexion d'un grand nombre de chefs d'établissement, de professeurs, et même de certains parents.

Car l'enseignement rénové a contribué également à construire une communauté éducative réunissant élèves-parents et professeurs.

Cette collaboration étroite entre l'école et la famille a donné naissance un peu partout à des associations de parents qui, quelques années plus tard, prêteront leur concours à l'élaboration des projets éducatifs au sein des établissements scolaires.

Avec le recul du temps, on ne peut nier que la loi du 19 juillet 1971 ait constitué un tournant dans l'histoire de notre enseignement secondaire. Le courant de rénovation qu'elle a amené n'a pas été la panacée, certes. Mais aucune organisation n'est parfaite et est sans cesse à améliorer, chacun en conviendra.

Dans le cas présent, l'un des principaux griefs qu'on peut lui faire est celui d'avoir multiplié le nombre d'options parmi lesquelles beaucoup ne comportaient que peu d'élèves. Une telle situation a gonflé de manière démesurée le budget de l'État et a forcé les gouvernements à mettre un frein sérieux à la création de nouvelles options dans l'enseignement secondaire.

Ce n'était là que les signes avant-coureurs des restrictions drastiques qui allaient compromettre la survie de l'enseignement rénové au cours des années quatre-vingt.

4. Une première communautarisation de l'enseignement, incohérente et inefficace

Dans un pays pluriculturel comme le nôtre, il n'est pas étonnant que la notion d'autonomie entamée au cours de la décennie précédente ⁴ se soit renforcée au fil des ans. Aussi, l'idée d'une communautarisation de la culture et de l'enseignement a continué à faire sa percée. Elle va aboutir à une première révision de la Constitution dès le début des années septante.

Toutefois, si la disposition constitutionnelle du 24 décembre 1970 attribue une compétence exclusive aux communautés dans le domaine culturel, il n'en est pas de même pour les matières de l'enseignement ... L'article 59 bis § 2, 2° de la Constitution dispose que l'enseignement fait bien partie des compétences communautaires mais énumère aussi les matières qui continuent à relever du Pouvoir central, entre autres :

- l'obligation scolaire;
- les structures de l'enseignement;
- les diplômes;
- les traitements;
- les normes de population scolaire;
- la paix scolaire.

Ceci signifie que la compétence du pouvoir national reste intacte dans des matières essentielles relatives à l'organisation de l'enseignement, les Communautés ayant pour leur part, la compétence résiduaire. Une telle répartition va engendrer confusion, interprétations diverses des règles, empiètements de compétences entre les ministres nationaux et les ministres communautaires. On tombe parfois dans la caricature avec cet exemple souvent cité : un ministre fixe les jours de congé et un autre les jours de travail.

Cependant, cette communautarisation pour incomplète et incohérente qu'elle soit, ne va pas empêcher les ministres nationaux et leur administration d'agir séparément et par conséquent d'emprunter des voies différentes dans l'application des règles énoncées par l'article 59 bis § 2, 2° de la Constitution et dans les matières régies par la loi du Pacte scolaire, qui est toujours à cette époque la loi fondamentale de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement universitaire.

De plus, la liberté pédagogique garantie par l'article 6 de cette loi va accentuer cette distanciation entre les administrations francophone et néerlandophone. On pourrait citer plusieurs exemples, l'un des plus éloquents étant que l'enseignement rénové a pris, dès le départ, des formes différentes à partir de la loi du 19 juillet 1971 précitée, pourtant nationale ... Cette grande disparité entre le nord et le sud du royaume dans l'application des normes nationales indique à suffisance que la communautarisation du 24/12/1970, bien que revêtant un caractère artificiel, a constitué une communautarisation de fait avant sa consécration juridique en 1988.

5. Révision du Pacte scolaire (loi du 11 juillet 1973)

Le Pacte scolaire de 1958 prévoyait dans sa résolution finale « *qu'une révision devait intervenir après une période de douze ans au cas où la situation viendrait à se modifier profondément* ».

⁴ Pour rappel, les premières mesures furent la division, sur base du régime linguistique, du ministère de l'Éducation nationale en 1967 et le dédoublement de ce département en 1969 (cf. article précédent – Bulletin n°174).

Les actions entreprises au tournant des années 69-70 dans des matières touchant à l'enseignement (et qui sont relatées dans les pages qui précèdent) n'ont pas eu d'influence directe sur les dispositions contenues dans le Pacte. Ceci d'autant plus que, lors de la première communautarisation de l'enseignement, c'est le Pacte scolaire qui a été utilisé comme technique de répartition des compétences entre le législateur national et le législateur communautaire en vertu de l'article 59 bis § 2, 2° de la Constitution.

Mais la situation au sein des écoles n'était pas pour autant euphorique, tant s'en faut.

La paix scolaire était loin d'être acquise et la concurrence restait vive entre les réseaux.

La démocratisation des études enclenchée au cours des années cinquante avait gonflé les effectifs et saturé le nombre de places disponibles dans un grand nombre d'établissements scolaires. C'est donc dans le domaine des constructions scolaires que les besoins étaient les plus criants. Mais les motifs d'insatisfaction ne s'arrêtaient pas là. Chaque réseau était en situation revendicative, l'enseignement catholique en particulier qui a toujours considéré le Pacte scolaire comme une « machine à sous », réclamait avec insistance des aides financières.

Sous la pression de la Communauté éducative, les partis politiques représentés à la Commission nationale du Pacte scolaire ont signé le 4 avril 1973 un protocole d'accord qui a donné naissance à la loi du 11 juillet 1973.

La disposition la plus importante de cette loi était sans conteste, la création de quatre fonds des bâtiments : un fonds général, un fonds des bâtiments scolaires de l'État, un fonds des bâtiments scolaires provinciaux et communaux et un fonds de garantie pour l'enseignement libre.

Parmi les autres mesures prises, on notera de nouveaux avantages octroyés à l'enseignement catholique :

- une majoration des subventions de fonctionnement et d'équipement;
- le subventionnement à 100 % du personnel administratif;
- l'intervention des Pouvoirs publics dans le transport des élèves.

Les représentants laïques avaient obtenu en contrepartie :

- l'assurance de pouvoir organiser progressivement des écoles pluralistes, mais faute de moyens financiers suffisants, elles ne virent jamais le jour;
- la garantie de doter les membres du personnel de l'enseignement subventionné d'un cadre statutaire analogue à celui de leurs collègues de l'enseignement de l'État, mais il fallut attendre une vingtaine d'années encore et les grèves de 1990 pour que celui-ci devienne une réalité;⁵
- un contrôle plus efficace de l'emploi des subventions dans l'enseignement subventionné.

Un bien maigre résultat, en vérité pour les défenseurs de la laïcité !

La révision du Pacte scolaire en 1973 complète l'éventail des mesures importantes adoptées par le législateur national au cours des années septante.

Sa mise en œuvre a été parfois laborieuse. Plusieurs dispositions nouvelles ont été retardées et n'ont pu être entièrement réalisées, les gouvernements successifs devant assumer la conduite des affaires dans un contexte budgétaire de plus en plus étroit.

Aussi, le législateur a voulu mettre un frein aux créations nombreuses et abusives d'écoles et d'options en les soumettant à des règles de rationalisation et de programmation incluant notamment des normes d'encadrement plus sévères. Celles-ci entreront en vigueur au cours des années quatre-vingt et s'accompagneront de restrictions budgétaires drastiques qui impacteront lourdement la politique éducative de part et d'autre de la frontière linguistique et ouvriront la porte à une « véritable » communautarisation de l'enseignement.

Roland GAINAGE – Past Président

Sources :

- Notes et souvenirs personnels.
- Coupures de presse et extraits de conférences ou d'exposés en rapport avec la Paix scolaire au moment de la communautarisation de l'enseignement (années 1988-1989).
- Jan DE GROOF – Le Pacte scolaire : coordination et annotations. Story-Scientia 1990.

⁵ Décret du 01/02/1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné et Décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné.

Message qu'une dame a communiqué à Janine, ainsi qu'à d'autres de ses amies et amis et dont elle a autorisé la publication dans nos colonnes sous réserve d'anonymat ...

J'ai hésité avant d'écrire ces quelques mots. Je ne voulais pas alourdir l'atmosphère. Mais si je ne peux pas en parler aujourd'hui, alors quand le pourrais-je ?

J'ai peur.

J'ai peur de voir s'effondrer ce en quoi je crois. De voir balayés des droits chèrement acquis, des avancées pour lesquelles tant de personnes se sont battues avec courage et détermination.

J'ai peur pour notre culture, pour notre humanité. J'ai peur pour notre avenir et nos valeurs.

Jusqu'ici, les menaces semblaient lointaines. Les conflits, les crises climatiques, l'extinction des espèces, l'aggravation des inégalités ... Tout cela m'inquiétait, mais je me rassurais en pensant que nous avons encore le temps d'agir, que les générations futures pourraient éviter le pire.

Mais aujourd'hui, ces dangers ne sont plus abstraits. Ils sont là, tout près. Partout. L'impensable devient possible. L'effroyable devient probable. Et pourtant, face à cela, tant de personnes restent indifférentes.

Lorsqu'un problème touche directement notre quotidien, nous réagissons. Nous nous indignons, nous nous inquiétons pour nos acquis, pour notre bien-être. Mais avons-nous la volonté de voir au-delà de notre propre sphère ? Sommes-nous capables de regarder plus loin, dans le temps et l'espace ?

Combien ferment les yeux sur la souffrance des autres ? Combien se disent : « Cela ne me concerne pas » ou « D'autres agiront » ?

Combien, aveuglés par la peur ou la désinformation, imposent leur vision du monde sans discernement, au nom de certitudes fausses, nourries par la propagande et les fake news ?

Je me bats au quotidien pour défendre des droits, pour aider des personnes fragilisées, pour transmettre des valeurs. Pour que notre société soit plus juste, plus équitable, plus solidaire.

Mais cette société mérite-t-elle tous ces efforts ?

La tentation de baisser les bras est grande. Ce serait tellement plus simple d'abandonner, de ne penser qu'à soi, de prendre sans se soucier des autres ou du lendemain.

Mais je ne peux pas.

Quand je regarde mes enfants, dont je suis si fière, je ne peux pas.

Quand je pense à d'autres qui partagent mes inquiétudes et se mobilisent, je ne peux pas.

Quand je croise des militants engagés pour les droits humains, pour la nature, pour la culture, pour la justice, je ne peux pas.

Alors, je me relève. Je me donne un coup de pied aux fesses et je retrousse mes manches. Parce que je veux pouvoir continuer à me regarder dans une glace.

Notre travail, tel celui du colibri, est plus difficile que jamais. Mais il n'a jamais été aussi indispensable.

Chaque geste compte. Chaque action, aussi infime soit-elle, qui tend vers plus de respect, de tolérance et de solidarité, fait la différence.

L'éducation joue un rôle clé. Apprendre à écouter, à comprendre des points de vue différents, à se remettre en question, à réfléchir par soi-même.

Je suis consciente d'être privilégiée. Pour l'instant, je suis en sécurité. Entourée de personnes qui m'aiment. Libre de m'exprimer, de transmettre, d'apprendre. Ma responsabilité n'en est que plus grande.

Alors, vous tous qui me lisez, ne baissons pas les bras. Chacun à notre niveau, avec nos moyens, continuons à diffuser notre lumière, à placer les droits humains au cœur de nos engagements. Ne fermons pas les yeux.

Parce qu'ensemble, nous pouvons encore tout changer.

Une citoyenne

Transmis par Janine COLINET – Administratrice

LES TIC ... MOI JE N'Y COMPRENDS RIEN !

ATTENDS, J'ESSAYE DE T'EXPLIQUER 😊

Et les arnaques ? On en parle ?

Les spams, le phishing, le vishing, ... cela devient, hélas, courant !

Comment ne pas se faire avoir ?

- **Spams ? Phishing ? Vishing ? Que se cache-t-il derrière ces anglicismes ?**
- **Comment reconnaître un message frauduleux ?**
- **Que faire si vous recevez un message suspect ou si vous avez été escroqué ?**
- **Safeonweb, vous connaissez ?**



1. Spams ? Phishing ? Vishing ? Que se cache-t-il derrière ces anglicismes ?

Un *spam* (*pourriel* en français) est une communication électronique que vous n'avez pas sollicitée. Elle est soit publicitaire, soit destinée à vous escroquer (hameçonnage).

Le *phishing* ou *l'hameçonnage* est une technique frauduleuse destinée à vous leurrer pour vous inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe, ...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance. Vous pouvez être victime d'hameçonnage en ligne à l'aide de faux e-mails, sites internet ou messages.

Le *vishing* est du phishing par téléphone. Il y a, depuis le début de cette année 2025, une vague de vishing en lien avec Card Stop. J'en parlerai dans un prochain article.

2. Comment reconnaître un message frauduleux ?

Avant de cliquer sur un lien, de répondre à une demande ou d'effectuer un paiement, prenez le temps de vous poser les bonnes questions.

En voici quelques-unes proposées par le Centre pour la Cybersécurité pour évaluer si un message est légitime ou s'il s'agit d'une tentative de fraude :

Est-ce inattendu ? Est-ce urgent ? Connaissez-vous l'expéditeur ? La question qui vous est posée vous semble-t-elle étrange ? Où mène le lien sur lequel on vous incite à cliquer ?

Le message contient-il beaucoup de fautes d'orthographe ou de grammaire ? Vous demande-t-on d'effectuer un paiement ?

Il est important de savoir qu'aucune instance officielle ne vous demandera jamais de transmettre par e-mail, SMS ou téléphone votre mot de passe, vos coordonnées bancaires ou vos données personnelles.

Deux petites astuces personnelles :

- Placez votre curseur sur le nom de l'expéditeur **sans cliquer**. Vous verrez apparaître son adresse. Est-elle normale ? *Exemple* : j'ai reçu un mail de : GLS – Expéditeur : info@chamberscarte.emailgoes.net ... L'adresse ne correspond évidemment pas à GLS et de plus, je n'ai rien commandé ! Allez, hop ... directement à la poubelle !
- Dans le bas du mail, vous devriez voir la mention « Se désinscrire » ... Cliquez et si vous n'arrivez nulle part, c'est fort probablement un mail dangereux 😊

3. Que faire si vous recevez un message suspect ou si vous avez été escroqué ?

- N'ouvrez jamais les pièces jointes à un message qui vous paraît suspect.
- Si vous avez cliqué, ne remplissez pas les champs et fermez correctement la fenêtre.
- Ne donnez JAMAIS de codes personnels et, si vous avez fourni un mot de passe que vous utilisez ailleurs, changez-le immédiatement. Il est d'ailleurs conseillé d'utiliser un mot de passe différent pour chaque site.
- Si vous avez, par erreur, cliqué sur un lien qui ouvre un site web où vous devez soumettre vos coordonnées bancaires, vérifiez d'abord qu'il s'agit bien du site web de votre banque. Si vous avez le moindre doute, n'effectuez pas le paiement.
- Vous remarquez que des messages étranges sont envoyés en votre nom ? Prévenez vos contacts que vous avez été piraté.

- Si vous avez perdu de l'argent ou si vous êtes victime d'une extorsion, **Safeonweb** vous conseille de faire une déclaration auprès de la police locale de votre lieu de résidence.
- Contactez votre banque et/ou Card Stop au **078 170 170** si vous avez transmis des informations bancaires, si de l'argent disparaît de votre compte bancaire ou si vous avez transféré de l'argent à un fraudeur. Attention, le numéro a été changé !
- Vous pouvez transmettre les mails frauduleux ou une capture d'écran en cas de SMS à suspect@safeonweb.be.



4. Safeonweb, vous connaissez ?

Safeonweb.be a pour ambition d'informer rapidement et efficacement les citoyens belges en matière de sécurité informatique, des plus récentes et plus importantes menaces numériques et de sécurité sur l'internet. C'est une initiative du « *Centre for Cybersecurity Belgium* » (CCB).

Les conseils de Safeonweb :

- L'« *extension* ⁶ » **Safeonweb** est à installer dans le navigateur internet. Elle vous indique, pour chaque site web que vous visitez, si le propriétaire a été validé (vert) ou non (orange). Ne partagez vos informations que sur les sites validés en vert. Les sites web malveillants ou peu sûrs sont marqués en rouge. Cette extension est actuellement disponible pour les navigateurs de la famille Chrome / Edge. Elle devrait l'être pour Firefox et Safari avant l'été 2025.
- L'adresse suspect@safeonweb.be est destinée à l'envoi des messages qui vous paraissent suspects. Parmi tous les messages que vous nous envoyez, nous repérons les liens suspects. Lorsqu'un internaute moins attentif clique sur ce lien, il reçoit un avertissement clair l'invitant à ne pas se rendre sur cette page.
- L'application **Safeonweb** est destinée à être installée sur smartphone et est disponible gratuitement dans l'App Store (pour iOS) et le Google Play Store (pour Android). Elle est destinée à la transmission rapide d'informations lorsque des messages suspects circulent.
- E-learning **Safeonweb** propose d'apprendre à reconnaître les messages frauduleux en 10 minutes : découvrez-en plus sur surfersanssoucis.safeonweb.be.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à info@aprafs.be.

Rita MIDAVAINÉ – Administratrice

Sources : <https://safeonweb.be/fr/apprenez-reconnaitre-les-e-mails-frauduleux> — Google

PETITES ANNONCES – À DONNER

Locations : cf. Bulletin n° 175 (décembre 2024)

À donner :

• **Les albums suivants ...**

- ♦ Artis, Historia, Soubry, Côte d'Or et Géographie Tintin **Contact** : D. MORHET – 04/367 67 16 (Chênée-Liège).
- ♦ **Mobilier** : Fauteuil électrique (pieds étendus et dossier inclinable). Largeur et profondeur non déployé 88 cm. Bon état de fonctionnement mais tissu usagé. Photo sur demande.

Ainsi que les ouvrages suivants ...

- ♦ La Vie des Animaux sous la direction de P. Grassé – Larousse – 3 vol. (cartonnés).
- ♦ Van Lennep, J. L'Alchimie – Crédit Communal (443 pp.)
- ♦ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse – 15 vol. (reliés simili cuir bordeaux).
- ♦ Robert, P. Dictionnaire de la langue française – 7 vol. (cartonnés).
- ♦ Le Petit Robert des noms propres. **Contact** : G.-H. EVERAERTS – 0478/44 77 94 (Uccle – Bascule).

Pour (ré)insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2025 ...

adressez votre demande à Guy SEVERS guy.severs@gmail.com (ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre)

⁶ Une extension de navigateur web est un petit module logiciel qui ajoute des fonctionnalités supplémentaires à un navigateur web sans modifier son code source. Ces extensions sont également appelées « modules complémentaires » ou « plug-ins ».

IN MEMORIAM

- Le 21 avril 2024, est décédée à Huy **Francine VERPLANCKE**, veuve de Jean DEVERDENNE. Elle était née à Flémalle Grande le 19 février 1939. La crémation a eu lieu au funérarium « Cœur de Wallonie » à Ciney le 24 avril 2024.
- Le 16 juillet 2024, est décédée à Namur **Marie-Louise COUSSEMENTS**, veuve de Raymond MARIN, institutrice honoraire au Lycée Gatti de Gamond. Elle était née à Liernu le 30 juin 1923. Ses funérailles, suivies de l'inhumation dans le caveau familial, ont été célébrées en l'église de Liernu le 19 juillet 2024.
- Le 12 novembre 2024, est décédée à Ransart **Danielle VANDENBOSCH**, épouse de Daniel DE MOOY, professeur honoraire à l'Athénée Royal de Nivelles. Elle était née à Gilly le 25 mars 1948. Les funérailles religieuses ont eu lieu à Ransart le 18 novembre 2024, suivies de l'incinération au crématorium de Gilly et du dépôt de l'urne dans le columbarium.
- Le 7 novembre 2024, est décédé à Mouscron **Gervais DEBAILLEUL**, veuf de Nelly MALESIS, administrateur honoraire à l'Athénée Royal de Comines. Il était né à Mouscron le 1^{er} novembre 1932. Ses funérailles ont eu lieu le 14 novembre 2024 à Comines-Warneton, suivies du dépôt de l'urne dans le caveau de famille au cimetière de Comines-Warneton.
- Le 11 décembre 2024, est décédée à Andenne **Marie-Louise WILMART**, dite **Milou**, épouse de Jean PIROTTE, ancienne Directrice de la section fondamentale du L.É. d'Éghezée, puis de l'EESFCF d'Andenne, puis inspectrice de l'enseignement spécialisé. Elle était née à Bousalle, le 13 mars 1943. Ses funérailles ont eu lieu à Coutisse le 14 décembre 2024.
- Le 11 décembre 2024, est décédée à Woluwe-Saint-Lambert **Martine SCHELLINGS**, épouse de Alain PÉRICAUD, inspectrice de biologie honoraire. Elle était née à Ixelles le 7 février 1951. Ses funérailles, suivies de la crémation ont eu lieu au crématorium d'Uccle le 18 décembre 2024.
- Le 11 décembre 2024, est décédée à Jette **Muriel VANDEN EYNDE**, professeur de sciences honoraire à l'Athénée Royal de Nivelles. Elle était née à Uccle le 03 octobre 1950. Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
- Le 12 décembre 2024, est décédé à Nivelles **Daniel DENAMUR**, professeur d'éducation physique honoraire de l'I.P.A.M. de Nivelles. Il était né à Arquennes le 1^{er} janvier 1932. Ses funérailles, suivies de l'incinération ont eu lieu au crématorium « Champ de Court » à Court-Saint-Étienne le 20 décembre 2024. La dispersion des cendres a eu lieu au cimetière de Nivelles le 20 décembre 2024.
- Le 13 décembre 2024, est décédée à Liège **Annie TROKA**, professeur honoraire de langue maternelle au Lycée Royal de Beyne-Heuzay. Elle était née à Liège le 22 août 1939.
- Le 16 décembre 2024, est décédé à Ham-sur-Heure **Alfred JANDRAIN**, chef administratif honoraire au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était né à Gosselies le 22 avril 1932. Une cérémonie, suivie de l'incinération, a eu lieu le 21 décembre 2024 au crématorium de Gilly.
- Le 21 décembre 2024, est décédée à Tournai **Paulette TRIVIER**, enseignante retraitée. Elle était née à Quevaucamps le 3 février 1935. Ses funérailles, suivies de l'inhumation au cimetière de Quevaucamps ont eu lieu le 27 décembre 2024.
- Le 26 décembre 2024, est décédé à Nivelles **Paul DUBUC**, veuf de Madeleine SCIEUR, professeur retraité de l'Institut Provincial Supérieur à Marcinelle et de l'Université du Travail à Charleroi. Il était né à Mariembourg le 5 décembre 1930. Ses funérailles, suivies de l'incinération au crématorium de Gilly et de l'inhumation des cendres au cimetière de Mariembourg, ont eu lieu le 6 janvier 2025.
- Le 27 décembre 2024, est décédé à Seneffe **Victor CARLIER**, veuf de Lucette GRAS, directeur honoraire au Ministère de l'Éducation nationale et ancien Président de l'APRAFS. Il était né à Leuze-en-Hainaut le 14 avril 1927. Ses funérailles, suivies de la crémation au crématorium « Champ de Court » ont eu lieu le 06 janvier 2025 en l'église de Feluy.
- Le 6 janvier 2025, est décédé à Thuin **Roland DESCAMPS**, ancien éducateur à l'Athénée Royal de Beaumont. Il était né à Leugnies, le 17 mai 1933. Ses funérailles, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, ont eu lieu au cimetière de Beaumont le 11 janvier 2025.
- Le 21 janvier 2025, est décédée à Mettet **Liliane HUBERT**, épouse de Philippe DETAILLE, professeur honoraire d'histoire à l'Athénée Royal de Florennes. Elle était née à Namur le 12 février 1949. L'au revoir, suivi de la crémation, a eu lieu au crématorium de Gilly le 24 janvier 2025.
- Le 21 janvier 2025, est décédé à Bouge **Claude PIÉRET**, dit « Max », ouvrier et chauffeur honoraire à l'Institut Technique « Henry Maus » à Namur. Il était né à Namur le 6 septembre 1945. Ses funérailles ont eu lieu au crématorium de Gilly. L'inhumation de l'urne s'est déroulée dans l'intimité familiale.
- Le 23 janvier 2025, est décédée à Nivelles **Jeannine BULTIAU**, épouse de Raymond HORBACH, professeur de langue maternelle honoraire à l'Athénée Royal de Nivelles. Elle était née à Quaregnon le 4 janvier 1936. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Nivelles le 29 janvier 2025.
- Le 31 janvier 2025, est décédée à Seilles **Angèle DELCHAMBRE**, veuve de Jean LATOUR, ancienne institutrice à l'école de Flawinne. Elle était née à Ciplet, le 12 janvier 1925. La cérémonie d'au revoir, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière de Flawinne, a eu lieu à Saint-Servais le 5 février 2025.
- Le 11 février 2025, est décédé à Braine-l'Alleud **Jacques TABURIAUX**, instituteur retraité. Il était né à Braine-l'Alleud le 19 août 1937. Ses funérailles ont eu lieu au crématorium « Champ de Court » à Court-Saint-Étienne le 18 février 2025.
- Le 11 février 2025, est décédée à Namur **Claudine GUILLAUME**, veuve de Stéphane BIETLOT, professeure honoraire de coupe et couture à l'Athénée Royal de Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née à Auvelais le 22 septembre 1936. Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu à Jemeppe-sur-Sambre le 20 février 2025.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel TABURIAUX**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – tabumi@skynet.be – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

À renvoyer avant le 30 avril 2025 à Edmond DEBOUNY, avenue Reine Elisabeth, 21 à 4820 Dison, ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à edmond.debouny@skynet.be.

Nom et prénom :

☎ ou GSM : ✉ (courriel) :

➤ **Je participerai** à l'activité et serai accompagné(e) de personne(s), à savoir :
..... [nom(s) et prénom(s)].

➤ Je souhaite être pris en charge à la **gare de Welkenraedt** : oui / non (biffez/entourez).

➤ **Pour le repas, je choisis** (« x » ou nombre) :

Plat	Filet de saumon		Médailles de veau, tranche de bœuf	
Dessert	Glace vanille et fraises		Glace vanille sauce caramel	

➤ **Je verse** 57 € x + 5 € x (non membres, ni famille proche), soit € sur le compte **BE61 0689 4782 4817** de l'APRAFS, rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles, avant le 30/04/25 en mentionnant le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Tout désistement doit être signalé à M. DEBOUNY (087 / 33 83 17) avant le 15 mai.

Aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date, eu égard à nos engagements.

Date :

Signature :

À renvoyer dans les meilleurs délais à Rita MIDAVAINÉ, rue Ambiorix, 30 à 7800 Ath. ou à télécharger sur www.aprafs.be et à renvoyer à inscriptions@aprafs.be.

Nom et prénom :

Adresse :

☎ : GSM : ✉ :

➤ **Je compte participer à cette journée** organisée au prix prévisionnel de 43 € et prévois

d'être accompagné par personnes, à savoir

..... [nom(s) et prénom(s)]

➤ Je réserve donc les visites et le repas pour personne(s).

Date :

Signature :

En vous abonnant, soutenez une rédaction **libre et engagée**.

Libé, ça va mieux en le lisant !

Tarif réduit : **5 € / mois** (retraités)



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA RETRAITE ACTIVE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE – A.S.B.L.

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – N° d'entreprise : 449218876 – R.P.M. : Nivelles

Site internet : www.aprafs.be

Membre fondateur

M. Yvon GÉRARD

Anciens Présidents

MM. R. DUBOIS, V. CARLIER, Cl. Van MALDER et R. GAINAGE

BUREAU DE L'APRAFS

Président

M. Pierre ERCOLINI (067 / 21 61 16 – pierre.ercolini@skynet.be)

Vice-Président

M. Guy SEVERS (067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com)

Secrétaire

M. Edmond DEBOUNY (087 / 33 83 17 – edmond.debouny@skynet.be)

Secrétaire-adjoint

M. Guy SEVERS (067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com)

Trésorier

M. Jean-Claude MATTHYS (02 / 687 93 65 – jeanclaudio.matthys@skynet.be)

Trésorier-adjoint

M. Guy SEVERS (067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com)

N.B. : Responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités » : **Mme Bernadette PLASMAN**

AFFILIATION – RÉAFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit pour 2023 ...

- **10 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...

➤ sur le compte **BE61 0689 4782 4817** de l'APRAFS à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement.

Nos **nouveaux affiliés** reçoivent en outre une **carte « Lunch Garden »** (réduction de 10 % dans les restaurants de la chaîne), réservée à nos membres en ordre de cotisation.

DEMANDE D'INFOS POUR NOTRE FICHER : vos GSM et courriel

Certaines informations ne peuvent attendre le Bulletin suivant pour être communiquées. Nous les adressons alors aux membres dont nous connaissons une adresse courrielle.

Par ailleurs, nous recevons régulièrement en retour des Bulletins non distribués sans que la raison n'en soit plus précisée en raison du RGPD. Nous souhaitons dans un tel cas pouvoir vous contacter téléphoniquement (ou par courriel) ...

Merci donc de communiquer un numéro de GSM, ou/et de téléphone, ou/et une adresse courrielle à guy.severs@gmail.com ou rue de Huleu, 53 à 1460 Ittre.

INSERTIONS PUBLICITAIRES – TARIFICATION

Noir	Couleurs	Page		1/2 page		1/3 page		1/4 page	
Page intérieure		50 €	75 €	30 €	50 €	25 €	40 €	20 €	35 €
4 ^e de couverture		60 €	95 €	40 €	65 €				

Réduction : 4^e publication à 1/3 du prix (arrondi à la dizaine ou demi-dizaine inférieure).

Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'**orthographe traditionnelle**, tantôt l'**orthographe rectifiée** (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140), ainsi que diverses dénominations pour les repas ...

Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : guy.severs@gmail.com.

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.



Théâtre

Vendredi 04 avril à 20 h

Centre culturel
d'Eupen
Rue Neuve, 86

Exploration du Monde

Vendredi 11 avril à 20 h

LE VIEIL HOMME RANGÉ

Théâtre La Valette

(Jean-Pierre DOPAGNE)

Après une longue disparition, le
vieil homme revient et retrouve sa
fille blessée. Ensemble ils
redécouvriront la tendresse.

Prix des places : **8 €**

LE TOUR DU MONDE

DES ANIMAUX

(Le Jardin extraordinaire)

Au cours d'une séance interactive,
Tanguy DUMORTIER raconte les
coulisses de ses tournages et propose
au public de choisir ses séquences :
colibris ? ours polaires ? kangourous ?

Prix des places : **6,5 €**

Renseignements www.bsfeupen.be – Réservations : 087 74 00 28.

AI-JE PAYÉ MA COTISATION POUR 2025 ?

L'encodage des paiements est loin d'être terminé à l'heure de finaliser l'édition du présent Bulletin, mais les chiffres globaux tendent à montrer que plus de 150 membres n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2025. En revanche, vous êtes jusqu'ici 120 à avoir répondu au souhait exprimé par l'A.G. de cotiser plus que le montant minimal et 3 à avoir régularisé des impayés d'années antérieures.

L'étiquette de votre Bulletin ne mentionne pas un **[1]** ?

C'est que vous n'êtes pas (totalement) en ordre de paiement de cotisation. Pour rappel :

N°	2025	2024	2023
1	Ok	Ok	Ok
2	Ok	Impayée	Ok
3	Ok	Ok	Impayée
4	Ok	Impayée	Impayée

N°	2025	2024	2023
5	Impayée	Ok	Ok
6	Impayée	Ok	Impayée
7	Impayée	Impayée	Ok
8	Impayée	Impayée	Impayée

Merci de créditer le compte **BE61 0689 4782 4817** de l'APRAFS à 1400 Nivelles d'un montant minimal de 10 € (par an).

Communication : si le paiement est effectué à partir d'un compte en banque qui n'est pas ouvert au nom du membre concerné (ou s'il concerne 2 membres ou/et les cotisations de plusieurs années), veuillez mentionner les informations permettant de l'affecter correctement.